



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-077 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ,

MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Aménagement de la Maison du Canal à Bertincourt – Demandes de subvention État et Département.**

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au Conseil de Communauté le projet de liaison fluviale à grand gabarit qui va traverser l'Est du territoire communautaire et qui est devenu réalité. La fin de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale et le prochain arrêté d'autorisation qui sera signé par le préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord scellera définitivement l'engagement de la phase travaux.

Monsieur le Président rappelle que cet important chantier qui va durer plusieurs années s'inscrit également dans une démarche dite « grand chantier ». Cette démarche initiée par l'État vise à associer les collectivités locales et les intercommunalités concernées dans une réflexion et dans une stratégie d'actions permettant à chacun de tirer le meilleur parti de ce projet.

Ainsi, cette démarche se traduit par la rédaction d'un contrat territorial de développement associant les trois intercommunalités du secteur 4 qui concerne le tronçon subventionné du Sud Ytres : Communauté d'Agglomération du Cambrésis et Communautés de Communes d'Osartis-Marquion et du Sud Artois.

Monsieur le Président souligne que plusieurs fiches actions ont été déposées en 2023 et ont fait l'objet d'une validation par le comité d'agrément et le comité des financeurs.

Une nouvelle fiche a été déposée pour le 31 mars 2024 et concerne la volonté d'aménager une maison du canal dans les locaux de l'antenne administrative de l'intercommunalité à Bertincourt. Des aménagements sont prévus sur l'espace d'accueil de l'antenne et sur deux salles de permanences qui seront réunies en une seule salle pour l'occasion. L'objectif poursuivi par l'intercommunalité sur ce projet vise à créer un lieu d'information, d'interprétation et de mémoire permanent avant, pendant et après les travaux de construction du Canal Seine-Nord Europe.

Des expositions permanentes comme temporaires, l'organisation d'animations et d'évènements sont également envisagés avec l'objectif de créer autour de ce projet une attractivité touristique, économique et écologique.

La fiche action a été reçue par le comité des financeurs et est susceptible de faire l'objet d'un financement de la part des services de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Département au titre de la contractualisation. Le conseil régional ne devait pas abonder financièrement le projet contrairement aux autres fiches actions.

Le tableau financier joint reprend les dépenses envisagées et les recettes attendues :

Tableau Financier Maison du Canal de Bertincourt				
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		
Objet	Montant € HT	Objet	Montant € HT	Taux
Travaux d'aménagement	37 058,00 €	Subvention État DETR	15 775,00 €	25%
Acquisition mobilier	4 000,00 €	Subvention CD 62 (contractualisation)	12 620,00 €	20%
Acquisition Matériel Vidéo	5 000,00 €	<b>Sous-total</b>	<b>28 395,00 €</b>	<b>45%</b>
Signalétique	6 000,00 €			
Honoraires (Moe, Contrôle ...)	7 500,00 €	Fonds propres CC Sud Artois	34 705,00 €	55%
Aléas 5%	3 042,00 €	<b>Sous-total</b>	<b>34 705,00 €</b>	<b>55%</b>
<b>Total</b>	<b>63 100,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>63 100,00 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur LALISSE s'interroge sur le maintien des permanences administratives et de la présence d'agents de l'intercommunalité dans l'antenne administrative de Bertincourt une fois les locaux de la Maison du Canal créés.

Monsieur COTTEL le rassure en lui indiquant que l'espace occupé par les locaux de la Maison du Canal concernera l'espace à l'entrée de l'antenne occupé par le service de la ludothèque et les deux locaux de permanences situés dans le prolongement de ce premier espace. Le reste des locaux reste dédié aux permanences actuelles et aux agents de l'intercommunalité. La salle de réunion à l'étage reste également disponible.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver la fiche action déposée dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe concernant la création d'un espace « maison du Canal » installée dans les locaux de l'antenne administrative de l'intercommunalité à Bertincourt ;
- d'approuver le tableau financier de cette opération ;
- de solliciter des services de l'État une subvention au titre de la programmation DETR 2024 ;
- de solliciter des services du Département du Pas de Calais l'inscription de cette opération au titre de la nouvelle contractualisation engagée entre l'intercommunalité et le département ;
- de solliciter le soutien financier de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais sur le programme d'actions présentées ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre du budget principal 2024 – opération 10 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes d'aide financière.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

Signé par : JEAN JACQUES

COTTEL

Date : 25/06/2024

Qualité : PRÉSIDENT  
**Jean-Jacques COTTEL.**

**Le Président,**

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL

Date : 25/06/2024

Qualité : PRÉSIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**